

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 815

8 mai 2007

SOMMAIRE

Arelsa Holding S.A.	39100	M2M S.A.	39077
Auguri Holding S.A.	39099	Marathon S.à.r.l.	39115
Bivange Lotissements S.à r.l.	39078	M.B.S. - Manufacturing Building Systems	
Caba S.à r.l.	39091	S.A.	39100
Caterpillar Acquisition (Lux) S.à r.l.	39108	Moneyclip Insurance Broker Luxembourg	
Ceragen	39081	S.A.	39117
CleverQwest S.à r.l.	39074	Moneyclip Insurance Broker Luxembourg	
Dexia Publimix	39112	S.A.	39120
Edco S.A.	39120	MP Business SA	39088
Edishare S.A.	39081	Neinver Luxembourg S.à r.l.	39078
Elhena	39088	NKGB S.A.	39120
EMCK S.à.r.l.	39083	Offenburg S.à r.l.	39092
Emolux S.A.	39081	Otilia Investments S.A.	39078
Evest Luxembourg	39117	Piklift S.A.	39083
Evest Luxembourg	39120	Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.	39113
Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l.	39110	Roby Reiffers et Associés Sarl	39084
FGE	39119	Roule Holding S.à.r.l.	39080
Financière Palladio S.à r.l.	39074	SARL du Riesthal	39077
Financière Palladio S.à r.l.	39084	SARL Mymosa	39088
Financière Versailles S.à r.l. sub 4)	39074	Servco Luxembourg S.à.r.l.	39099
Financière Versailles S.à r.l. sub 4)	39084	Sofilb S.à r.l.	39088
Futuro Holding S.A.	39082	Sofiner	39074
Heyrel S.A.	39100	Southern Cross Finance S.A.	39086
Hosting-Garage Sarl	39091	Tetragono S.A.	39084
ICG European Fund 2006 S.A.	39099	Tom S.à.r.l.	39083
IMEK Luxembourg S.A.	39119	Top Université Holding S.à r.l.	39081
Inquom	39083	T.P.E. Luxembourg S.A.	39091
Lommer & Hieff S.C.l.	39077	Tuttlingen S.à r.l.	39101

Financière Palladio S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Financière Versailles S.à r.l. sub 4)).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.682.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038271/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03228. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

CleverQwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 25, rue Adolphe Omlor.

R.C.S. Luxembourg B 115.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007038275/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01472. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Sofiner, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.917.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur Pascal Delattre, administrateur de sociétés, demeurant à Sofia (Bulgarie), 37, rue Solunska.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFINER.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés le comparant déclare souscrire toutes les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante (1.550,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur: Monsieur Pascal Delattre, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

La rémunération de l'administrateur est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire: Madame Raynitchka Kissiova, ingénieur civil, demeurant à Sofia (Bulgarie), 70, boulevard Levsky.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Delattre, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2007, vol. 439, fol. 47, case 4. MER/2007/136. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 février 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007037962/232/133.

(070034471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

SARL du Riesthal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 118.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007038298/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01479. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

M2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 96.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007038295/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01474. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Lommer & Hieff S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9806 Hosingen, 51, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg E 529.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2007 que:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son poste de gérant de Monsieur Edouard Lommer, avec décharge pour son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme gérant unique Monsieur Frankie Hieff pour une durée indéterminée en remplacement de son mandat de gérant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 16 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038408/2602/26.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070027401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.406.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.

D. den Boer / H. de Graaf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038302/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01109. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Bivange Lotissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.
R.C.S. Luxembourg B 98.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007038299/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.541.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.159.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

NEINVER, S.A., a joint stock company (Sociedad Anónima) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606, (the «Sole Shareholder»).

In its capacity as Sole Shareholder of NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B.123.159, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 20 December 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,529,450.- (four million five hundred and twenty-nine thousand four hundred and fifty Euros) in order to raise it from its current amount

EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 4,541,950.- (four million five hundred and forty-one thousand nine hundred and fifty Euros) by creating and issuing 90,589 (ninety thousand five hundred and eighty-nine) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of EUR 50.- (fifty Euro) each (the «New Shares») plus a share premium totally amounting to EUR 18,117,780.- (eighteen million one hundred and seventeen thousand seven hundred and eighty Euros).

Second resolution

The Sole Shareholder, declares to subscribe and fully pay up all the 90,589 (ninety thousand five hundred and eighty-nine) New Shares with nominal value of EUR 50.- (fifty Euro) each. These New Shares and the related share premium have all been fully paid up in cash so that the amount of EUR 22,647,230.- (twenty-two million six hundred and forty-seven thousand two hundred and thirty Euro) is now at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payments in cash for an amount of EUR 22,647,230.- (twenty-two million six hundred and forty-seven thousand two hundred and thirty Euro) has been produced to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at four million five hundred and forty-one thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 4,541,950.-) represented by ninety thousand eight hundred and thirty-nine (90,839) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 231,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le neuf février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

NEINVER, SA., une société constituée selon le droit d'Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre Commercial de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, numéro de page M-93606 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.123.159 constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 20 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.529.450.- (quatre million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent cinquante Euro) pour le porter de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euro) à EUR 4.541.950.- (quatre million cinq cent quarante et un mille neuf cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 90.589 (quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droit et obligations que celles existantes, d'une valeur de EUR 50.- (cinquante Euro) avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 18.117.780.- (dix-huit million cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt Euros) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire et libérer entièrement les 90.589 (quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune. Ces Nouvelles Parts Sociales et la prime d'émission y attachée ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 22.647.230,- (vingt-deux millions six cent quarante-sept mille deux cent trente Euro) se trouve maintenant à disposition de la Société.

Un certificat de blocage attestant les versements de la somme de EUR 22.647.230,- (vingt-deux millions six cent quarante-sept mille deux cent trente Euro) a été présenté au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes, lequel doit à présent être lu comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre millions cinq cent quarante et un mille neuf cent cinquante Euro (EUR 4.541.950,-) représenté par quatre-vingt-dix mille huit cent trente-neuf (90.839) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 231.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 99, case 3. — Reçu 226.472,30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037834/211/111.

(070034554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Roule Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.994.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 février 2007

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 28 février 2007 de;
 - M. Alain Peigneux, gérant
 - de nommer comme nouveau gérant de la société avec effet au 28 février 2007, pour une durée illimitée;
 - M. Francesco Biscarini, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour ROULE HOLDING S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038347/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Top Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.370.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 février 2007

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 28 février 2007 de;
 - M. Alain Peigneux, gérant
 - de nommer comme nouveau gérant de la société, avec effet au 28 février 2007 pour une durée illimitée;
 - M. Francesco Biscarini, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour TOP UNIVERSITE HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038349/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Edishare S.A., Société Anonyme,

(anc. Emolux S.A.).

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 68.304.

—
Statuts coordonnés (dépôt rectificatif) déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 février 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007038513/2724/14.

(070021660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Ceragen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R.C.S. Luxembourg B 103.891.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 janvier 2007

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe Prion, gérant actuellement en fonction
- de nommer gérant unique avec pouvoir de signature individuel Monsieur Erwin Schröder, résidant professionnellement à Weiswampach, route de Stavelot 144, L-9991 Weiswampach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 janvier 2007.

Pour CERAGEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038507/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Futuro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.542.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608.721,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding FUTURO HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.542, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1178 du 6 août 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme FUTURO HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est propriétaire juridique des titres au porteur n° 1 et n° 2 représentant la totalité des actions de la prédite société FUTURO HOLDING S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société FUTURO HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société FUTURO HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Que le dépositaire procédera à l'annulation des titres au porteur représentatifs de toutes les cinq cents (500) actions de la société dissoute dès réception d'une copie de l'acte de dissolution.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2007, vol. 540, fol. 76, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007038820/231/54.

(070034688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Inquom, Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.
R.C.S. Luxembourg B 92.910.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007038494/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03991. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Piklift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78/b2, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.014.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 janvier 2007

Il est décidé de nommer Monsieur Christian Delmelle, rue des Acacias, 41, B-4560 Clavier, au poste de Directeur du département promotion immobilière, il est chargé de la gestion journalière de ce département, avec pouvoir d'engager la société pour ce département par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007038456/800879/15.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00028. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070019107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

EMCK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 2, rue Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 97.105.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038523/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00291. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070022795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Tom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof.
R.C.S. Luxembourg B 95.569.

Je soussignée Farine Gisèle, retraitée, veuve de Monsieur Filippo Rubino, demeurant à L-6350 Dillingen, 2, rue du Grundhof,

déclare par la présente vouloir démissionner avec effet immédiat de mon poste de gérante technique au sein de la société TOM, S. à r.l.

dont le siège social est établi à Dillingen.

Dillingen, le 3 janvier 2007.

G. Farine, veuve F. Rubino.

Référence de publication: 2007038542/800881/15.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00031. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070017745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Tetragono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour TETRAGONO S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038304/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01097. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070034773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Financière Palladio S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Financière Versailles S.à r.l. sub 4)).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.682.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038273/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03232. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070034761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Roby Reiffers et Associés Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 124.369.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roby Reiffers, agent général d'assurances, né à Wiltz le 24 avril 1960, demeurant à L-8811 Bilsdorf, 8, Riesenhafferwee,

2.- Madame Marie Anne Deprez, agent d'assurances, née à Wiltz le 23 juillet 1962, demeurant à L-8811 Bilsdorf, 8, Riesenhafferwee,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ROBY REIFFERS ET ASSOCIES SARL.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Roby Reiffers préqualifié	99 parts
2.- Madame Marie Anne Deprez préqualifiée	1 part
Total des parts: cent parts	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.-Le siège social de la société est établi à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst,
- 2.-Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.-L'assemblée générale désigne comme gérants, pour une durée indéterminée,
 - 1) Monsieur Roby Reiffers préqualifié,
 - 2) Madame Marie Anne Deprez, préqualifiée.

La société sera valablement engagée par la signature isolée de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Deprez, R. Reiffers, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} février 2007, vol. 321, fol. 42, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 février 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038051/2724/113.

(070026355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mars 2007 au siège social de la société SOUTHERN CROSS FINANCE S.A., il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N^o 1

L'Assemblée révoque la société EUROFORTUNE S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 34.933, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 2

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 3

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. domiciliée 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, RC B 80.075, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 4

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 5

L'Assemblée nomme la société Luxembourg TELECOM S.A., domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° RC B 67.351, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société Luxembourg TELECOM S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 6

L'Assemblée nomme la société EDENOR S.A., domiciliée 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° RC B 65.228, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société EDENOR S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 7

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 5.109, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 8

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 9

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N ° 10

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72.287, domiciliée à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007038618/6839/72.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01191. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Elhena, Société Anonyme,

(anc. MP Business SA).

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 87.137.

Statuts coordonnés (dépôt rectificatif) déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 février 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007038511/2724/14.

(070021664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

SARL Mymosa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 119.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007038296/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01478. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Sofilb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.922.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Piergiorgio Sbrissa, enseignant-chercheur, domicilié au 4, via Baldissera, I-20121 Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SOFILB S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt (1.320,-) euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Zianveni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 19, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007037955/230/134.

(070034535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 février 2007

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Hosting Garage Sàrl, siégeant à L-5445 Schengen, 1 route du Vin.

Délibération

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège de la société est établi à L-5445 Schengen, 1 C, route du Vin.

Signatures.

Référence de publication: 2007038514/7477/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02867. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Caba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 5, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 114.814.

AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. Januar 2007, einregistriert in Diekirch am 11. Januar 2007, Referenz DSO-CA00135, geht hervor dass aufgrund des Todes, des technischen Geschäftsführers Herrn Jürgen Wallner, erfolgt am 17. Oktober 2006, Herr Carlo Gillen, Mechaniker, wohnhaft in L-6581 Rosport, 5, rue du Barrage, zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer ernannt wurde, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Echternach, den 31. Januar 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007038535/201/16.

(070017050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.206.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 mars 2006

Résolutions

Démission des administrateurs

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Barchon Edouard, Célestin, César, Mathieux, Hubert Ghislain, de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-délégué

L'assemblée décide la démission de EAST & WEST TRADE LINK S.à R.L.

L'assemblée décide la démission de P & L ASSOCIATES s.a.

Nominations d'administrateurs

Monsieur Jean-Luc Chevigne, Champs, 788 à 6687 Bertogne accepte le poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué.

Madame Noiret Marcelle, Chaussée d'Arlon, 83 à 6600 Bastogne accepte le poste d'administrateur.

Réduction du nombre d'administrateurs

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Changement du siège social

Le siège social, à partir du 1^{er} mars 2006 se trouvera à Doncols, chemin des Douaniers, 14 et non plus à Doncols, Bohey, 25.

Les décisions et résolutions proposées ci-dessus ont été acceptées et prises à l'unanimité.

Doncols, le 18 mars 2006.

J.-L. Chevigne

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007038461/800862/29.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2007, réf. DSO-CA00296. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070019874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in Paris.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of OFFENBURG S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year, Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant à Paris.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OFFENBURG S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise

lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une période indéterminée:

- Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant au 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kübler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007, Relation: EAC/2007/1233. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007038813/239/371.

(070034153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Auguri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUGURI HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l. / DMC S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007038269/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01761. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Servco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.711.

RECTIFICATIF

Le rectificatif du bilan et le rectificatif du compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004 (rectificatif du dépôt du bilan et du compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004 déposés le 7 septembre 2006 n° L060094849.04) ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour SERVCO LUXEMBOURG S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007038267/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01100. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2007

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- il est pris connaissance de la démission de Monsieur Alain Peigneux de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet du 28 février 2007;

- le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Valérie Degrez, Comptable, ayant son adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ceci avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procédera à l'élection définitive.

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007038354/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

M.B.S. - Manufacturing Building Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 41.278.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 16 janvier 2007

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 5 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Edouard Dockendorf qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Il peut engager la société par sa seule signature.

La durée du mandat est fixée pour une durée indéterminée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007038495/832/20.

Enregistré à Diekirch, le 5 février 2007, réf. DSO-CB00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070020899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Heyrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en date du 20 décembre 2006

1. Monsieur Vincenzo Montano, demeurant 33, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration.

2. En accord avec l'article 10 des statuts, la gestion journalière et la représentation de la société est accordée à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. représentée par Claude Weber, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Référence de publication: 2007038515/4685/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 22 février 2007

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, British Virgin Islands

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007038351/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Tuttlingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.896.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in Paris.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TUTTLINGEN S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited

partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail,

telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant à Paris.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise

lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée Générale de l'Associé

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolu-

tions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une période indéterminée:

- Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant au 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kübler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1230. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037906/239/368.

(070034151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Caterpillar Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.005.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP VI); and

- VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI E GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI E GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, in their capacity as General Partners (VCP VI E, together with VCP VI referred to as the Shareholders);

both here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on January 12, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- VCP VI E and VCP VI are the only shareholders of CATERPILLAR ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company decide to amend article 8 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 8. Board of managers.**

8.1. The Company is managed by one or several A manager(s) (the A Manager(s)) and one or several B manager(s) (the B Manager(s), the B Manager(s) together with the A Manager(s), the managers) appointed, subject to article 8.2., by a resolution of the partners or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

8.2. The B Manager(s) shall be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners from a list of candidates proposed by VCP VI E L.P.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI); et

VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI E GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI E GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, une société constituée sous le droit écossais, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI E, et ensemble avec VCP VI, les Associés);

toutes deux représentées par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 12 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VCP VI et VCP VI E sont les seuls associés de CATERPILLAR ACQUISITION (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés de la Société, décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) B, et ensemble avec le(s) Gérant(s) A, les gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés, sous réserve de l'article 8.2., par résolution des associés ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance.

8.2. Le(s) Gérant(s) B seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats proposée par VCP VI E L.P.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038693/242/113.

(070034971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP VI); and

- VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI E GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI E GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, in their capacity as General Partners (VCP VI E, together with VCP VI referred to as the Shareholders);

both here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on January 12, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- VCP VI E and VCP VI are the only shareholders of FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company decide to amend article 8 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 8. Board of managers.**

8.1. The Company is managed by one or several A manager(s) (the A Manager(s)) and one or several B manager(s) (the B Manager(s), the B Manager(s) together with the A Manager(s), the managers) appointed, subject to article 8.2., by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

8.2. The B Manager(s) shall be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners from a list of candidates proposed by VCP VI E L.P.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI); et

VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI E GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI E GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, une société constituée sous le droit écossais, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI E, et ensemble avec VCP VI, les Associés);

toutes deux représentées par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 12 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VCP VI et VCP VI E sont les seuls associés de FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés de la Société, décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) B, et ensemble avec le(s) Gérant(s) A, les gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés, sous réserve de l'article 8.2., par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance.

8.2. Le(s) Gérant(s) B seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats proposée par VCP VI E L.P.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 900,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038694/242/112.

(070034973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Dexia Publimix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.915.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., une société ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.192,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DEXIA PUBLIMIX, société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable», ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 24 août 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société DEXIA PUBLIMIX, représenté actuellement par trois actions, a été à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la société.

- que RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société DEXIA PUBLIMIX, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DEXIA PUBLIMIX, qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: S. Lebrun, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 18, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007038821/220/45.

(070034693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.003.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP VI); and

- VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI E GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI E GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, in their capacity as General Partners (VCP VI E, together with VCP VI referred to as the Shareholders);

both here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on January 12, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- VCP VI E and VCP VI are the only shareholders of POPPY ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company decide to amend article 8 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 8. Board of managers.**

8.1. The Company is managed by one or several A manager(s) (the A Manager(s)) and one or several B manager(s) (the B Manager(s), the B Manager(s) together with the A Manager(s), the managers) appointed, subject to article 8.2., by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

8.2. The B Manager(s) shall be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners from a list of candidates proposed by VCP VI E L.P.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI); et

VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI E GP PARTNERSHIP, une société en commandite existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI E GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (SCOTLAND) LIMITED, une société constituée sous le droit écossais, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, en leur qualité d'Associé Commandité (VCP VI E, et ensemble avec VCP VI, les Associés);

toutes deux représentées par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 12 janvier 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VCP VI et VCP VI E sont les seuls associés de POPPY ACQUISITION (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2006, alors de résidence à Mersch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés de la Société, décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) B, et ensemble avec le(s) Gérant(s) A, les gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés, sous réserve de l'article 8.2., par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance.

8.2. Le(s) Gérant(s) B seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats proposée par VCP VI E L.P.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038710/242/113.

(070034975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 111.374.

In the year two thousand and seven, on the twenty sixth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1VW, registered under number 41058, being the sole member of MARATHON S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th September 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 2nd February 2006, number 239. The articles of association of the Company were last amended by a deed of M^e Joseph Elvinger, on 27th October 2006, published in the Mémorial number 2376 of 20th December 2006 (the «Articles»).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by the issue of five hundred (500) class H shares with a nominal value and subscription price of twenty five Euros (€ 25.-) each, such shares being subscribed by the existing member EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED by a contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-); and consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the issued share capital of seven hundred thirty four thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 734,175.-) represented by seven thousand eight hundred and ninety-four (7,894) class A shares, three thousand eight hundred and sixty-eight (3,868) class B shares, one thousand seven hundred and ninety-four (1,794) class C shares, five thousand four hundred and seventy-three (5,473) class D shares, four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class E shares, one thousand one hundred and ninety (1,190) class F shares, three thousand eight hundred, eighty five (3,885) class G shares and five hundred (500) Class H shares.

The sole member having approved the above took the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to increase the issued share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by the issue of five hundred (500) new class H shares with a nominal value and subscription price of (€ 25.-), all such new class H shares are subscribed for and paid by EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, prenamed.

Proof of the full payment of the shares of an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at seven hundred thirty-four thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 734,175.-) represented by seven thousand eight hundred and ninety-four (7,894) class A shares, three thousand eight hundred and sixty-eight (3,868) class B shares, one thousand seven hundred and ninety-four (1,794) class C shares, five thousand four hundred and seventy-three (5,473) class D shares, four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class E shares, one thousand one hundred and ninety (1,190) class F shares and three thousand eight hundred, eighty-five (3,885) class G shares and five hundred (500) Class H shares, with a nominal value of twenty-five (€ 25.-) Euro each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,800.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1WW, inscrite sous le numéro 41058, étant l'associé unique de MARATHON S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 2 février 2006, numéro 239. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de M^e Joseph Elvinger, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial numéro 2376 du 20 décembre 2006(les «Statuts»).

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de classe H avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€ 25,-), chaque part sociale étant souscrite et payée par l'associé existant EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED par apport en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-); et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter le capital social émis de sept cent trente-quatre mille cent soixante-quinze euros (€ 734.175,-) représenté par sept mille huit cent quatre-vingt quatorze (7.894) parts sociales de classe A, trois mille huit cent soixante-huit (3.868) parts sociales de classe B, mille sept cent quatre-vingt quatorze (1.794) parts sociales de classe C, cinq mille quatre cent soixante-treize (5.473) parts sociales de classe D, quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociales de classe E, mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts sociales de classe F, trois mille huit cent quatre-vingt cinq (3.885) parts sociales de classe G et cinq cents (500) parts sociales de Classe H.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de classe H, toutes ces nouvelles parts sociales étant souscrites et payées par EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, prénommée.

Preuve du paiement intégral des parts sociales pour un montant total de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts est modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent trente-quatre mille cent soixante-quinze euros (€ 734.175,-) représenté par sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (7.894) parts sociales de classe A, trois mille huit cent soixante-huit (3.868) parts sociales de classe B, mille sept cent quatre-vingt quatorze (1.794) parts sociales de classe C, cinq mille quatre cent soixante-treize (5.473) parts sociales de classe D, quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociales de classe E, mille cent quatre-vingt dix (1.190) parts sociales de classe F, trois mille huit cent quatre-vingt-cinq (3.885) parts sociales de classe G et cinq cents (500) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de son augmentation de capital social sont estimés à 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, LAC/2007/848. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007038714/211/112.

(070034984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Evest Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A.).
Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 94.929.

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG SA, avec siège social à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 776 du 24 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 février 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 889 du 17 octobre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 juin 2001, publié audit Mémorial C, numéro 1252 du 31 décembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 avril 2002, publié audit Mémorial C, numéro 1011 du 3 juillet 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 mai 2002, publié audit Mémorial C, numéro 1217 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par le Notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 juin 2004, publié audit Mémorial C, numéro 938 du 21 septembre 2004,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 94.929.

L'assemblée est ouverte à 11.40 heures et choisit comme président Madame Anne Françoise Moutschen, employée privée, demeurant à Banneux, Belgique.

Le président désigne comme scrutateur madame Graziella Blanquart, employée privée, demeurant à Waremme, Belgique, et comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à L-7433 Grevenknapp. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la raison sociale de la société pour lui donner le nom de EVEST LUXEMBOURG SA et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EVEST LUXEMBOURG SA.»

2. Augmentation de capital de 219.010,- Euros pour le porter de 30.990,- euros à la somme de 250.000,- Euros avec émission de 21.901 actions.

3. Réduction du nombre d'actions de 25.000 à 2.500.

4. Confirmation des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de EVEST LUXEMBOURG SA et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EVEST Luxembourg, SA»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent dix-neuf mille dix euros (219.010,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30.990,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) avec émission de vingt et un mille neuf cent et une (21.901) actions nouvelles pour porter le nombre d'actions de trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions existantes (3.099) à vingt-cinq mille (25.000) actions.

Souscription et libération

Les vingt et un mille neuf cent et une (21.901) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par la société EVEST GROUP SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, maison 150, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 53.639.

La somme de deux cent dix-neuf mille dix euros (219.010,- EUR) est intégralement libérée moyennant un apport en nature de telle sorte que ladite somme de deux cent dix-neuf mille dix euros (219.010,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suit l'extrait du rapport du réviseur d'entreprise concernant l'augmentation de capital:

«Conclusion

Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur des actions ayant une valeur nominale totale de EUR 219.010,-.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'apport.»

Le rapport a été établi par la société MAS Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 91.999. Un exemplaire du rapport après avoir été paraphé ne varietur par les parties et le notaire rester annexé à la présente minute pour être formalisé avec cette dernière.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre d'actions de 25.000 actions à 2.500 actions.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer les mandats des administrateurs suivants:

a. La société EVEST GROUP, SA, dont le siège social est à L-9991 Weiswampach, Maison 150, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 53.639.

Le notaire a porté à la connaissance des comparantes l'obligation légale de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

b. Monsieur Erik Duinslaeger, administrateur de société, né le 24 mars 1957 à Brugge, Belgique, demeurant à 4, rue du Pont, L-9650 Esch-sur-Sûre;

c. Madame Heather Corbett Brock, employée, née le 23 mars 1965 à Geraarsbergen, Belgique, demeurant à Koning Leopold III Laan, 167, B-8200 Brugge,

jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010, statuant sur l'exercice de l'an 2009.

Réunion du conseil d'administration

Sont réunis les membres du conseil d'administration, savoir:

a. la société EVEST GROUP SA, préqualifiée;

b. Erik Duinslaeger, préqualifié;

c. Heather Corbett Brock, préqualifié.

Lesquels membres décident de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Erik Duinslaeger jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010, statuant sur l'exercice de l'an 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.55 heures.

39119

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 3.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. F. Moutschen, G. Blanquart, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 octobre 2006, vol. 320, fol. 45, case 6. — Reçu 2.190,10 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 novembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038044/2724/112.

(070027337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

FGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 111.423.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11. Dezember 2006

Es wurde beschlossen:

- 1) den Rücktritt von Frau Dr. Marietta Lauschus von ihrem Mandat als Mitglied als Verwaltungsrates anzunehmen.
- 2) Herrn Joseph Faymonville, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße, 8, zum Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Jahreshauptversammlung des Jahres 2011.

Diese Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. Januar 2007.

Für FGE S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007038505/667/21.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2007, réf. DSO-CB00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

IMEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.386.

AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats vom 29. Dezember 2006 hervor, daß:

Einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, Herrn Werner Heindrichs, Autoschlosser, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Burg-Reuland 56,

als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Für die Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, den 29. Dezember 2006.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007038516/2602/20.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2007, réf. DSO-CB00137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

NKGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.219.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 9 février 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Marino Di Pietro de son mandat d'administrateur avec effet au 18 décembre 2006.

Monsieur Marco Jäger, domicilié au Chemin Ladame 23, CH-1226 Thônex/GE, Suisse a été nommé en son remplacement. En outre Monsieur Jäger a été affecté à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007038471/693/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Edco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 78A, Korngarten.

R.C.S. Luxembourg B 99.451.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007038420/800482/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2007, réf. DSO-CB00185. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070027711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Evest Luxembourg, Société Anonyme,

(anc. Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A.).

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 94.929.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 septembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007038521/2724/14.

(070027365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.
